RUNNING - TRAIL - DEMI FOND - ATHLE FIT’

CHARTE DE L’ATHLETE

En prenant une licence à l’APM, chaque athlète a des droits mais aussi des devoirs qu’il accepte expressément.
Nous vous remercions de prendre le temps de lire attentivement cette charte avant de la valider informatiquement.

J’AI LE DROIT :

- De prendre du plaisir,
- De m’exprimer, d’échanger, de découvrir,
- D’être fier(e) de moi, de challenger mes partenaires,
- De m’accorder un temps de récupération nécessaire / supplémentaire,
- D’avoir de bonnes conditions d’accueil, de formation et d’entrainement : morales, pédagogiques, matérielles,
- A la compétence de l’encadrement, à la qualité des interventions,
- De demander de l’aide ou des conseils, de poser des questions, de ne pas réussir les premières fois,
- De prendre davantage part à la vie du club et du groupe (assistance entraineurs, covoiturage, photos, bénévolat, ...)

J'AI LE DEVOIR :

- De respecter toute personne au sein du club et en dehors (partenaires, entraineurs, juges, adversaires, public, ...) Cela commence par arriver à l'heure et saluer l'équipe.
- **De respecter et faire respecter toutes les consignes de sécurité.**

Notamment :

- Lors des entrainements sur route ou urbains : respect du "code piéton" (emprunter les trottoirs et les passages piétons, regroupements réguliers, ...)

- Lors des sorties longues : respect du matériel obligatoire indiqué au préalable (généralement, pour les sorties de plus d'1h : eau et ravitaillement en conséquence, couverture de survie, téléphone, trace GPX, ...) Rester en groupe de 2 a minima.

A noter : des contrôles aléatoires pourront être effectués. Ces listes sont non exhaustives et seront à vérifier avant chaque départ. Il en va de la sécurité de tous.

- De respecter les équipements et matériels mis à ma disposition lors des entraînements et déplacements (terrain, vestiaire, véhicule, locaux, ...)
- De respecter l'environnement : ne rien jeter au sol, rester sur les sentiers, ...
- De respecter le projet associatif et sportif du club, les choix de l'équipe d'encadrement et les votes à la majorité.
- D'écouter pour mieux comprendre.
- D'être assidu(e) et ponctuel(le) aux entraînements et déplacements afin de progresser, préserver la cohésion de groupe et ne pas manquer l'échauffement (essentiel à ma pratique).

- D’avoir une démarche de progression dans mon comportement (rigueur, concentration, implication, persévérance, …)
- D’avoir une tenue appropriée aux entraînements et conditions météorologiques.
- De veiller à ma récupération (sommeil, hydratation, nutrition, suivi médical, prévention, …) et ne pas présumer de mes forces afin de ne pas me mettre en danger ainsi que mon groupe.
- D’avoir une attitude sportive exemplaire : m’interdire toute pratique dopante ou anti-sportive, faire preuve de fair-play, d’entraide et de bon sens dans le but de préserver ma santé, ma sécurité et celle des autres mais aussi représenter au mieux mon club.
- Se mettre rapidement en relation avec l’encadrement en cas de problèmes ou tout changement important qui pourrait impacter ma pratique ou mon comportement (familial, pro, perso, état de santé, …)

Tout comportement incorrect ou contraire à cette charte pourra amener l’exclusion de l’athlète pour la séance voire entrainer la procédure de radiation prévue au règlement intérieur du club sans remboursement de la cotisation.

L’équipe d’encadrement est à votre écoute pour toute explication complémentaire et vous remercie sincèrement pour votre collaboration.

Bonne saison à tous !